

ACTUALITÉS PROTECTION SOCIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

DÉCRYPTAGE DES DERNIÈRES MESURES ET INCIDENCES EN GESTION RH

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les toutes dernières nouveautés liées à la protection sociale des agents de la fonction publique : congés maladie, incapacité, reclassement, prévoyance...

AMÉLIORATION DES GARANTIES "EMPLOYEUR" DE PRÉVOYANCE EN MATIÈRE D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL ET DE DÉCÈS

- › Congé de longue maladie des fonctionnaires (CLM)
 - modification des conditions d'octroi
 - élargissement de l'assiette de rémunération servant au calcul de l'indemnisation du CLM par la loi de finances pour 2024
 - rappels sur le fractionnement des congés de longue maladie et de longue durée
 - portabilité des congés de longue maladie et de longue durée

Cas pratique sur le calcul de l'indemnisation d'un agent en CLM

- › Congés pour raisons de santé des agents contractuels : extension des garanties "employeur"
 - réduction de la condition d'ancienneté du Congé de Grave Maladie (CGM)
 - nouvelles modalités d'indemnisation
 - mise en œuvre de la subrogation des indemnités journalières de sécurité sociale

Cas pratique : l'incapacité de l'agent contractuel

- › Capital décès : décret n° 2024-555 du 17 juin 2024 relatif aux garanties en matière de risque décès des agents publics de l'Etat, des militaires et des ouvriers de l'Etat
 - suppression des conditions d'âge et de durée de service
 - pour les agents fonctionnaires : articulation entre la couverture de base et le complément employeur statutaire
 - pour les agents contractuels : articulation entre la couverture de base du régime général, le capital versé par l'IRCANTEC et le complément employeur
 - rentes éducation

Exemples de calcul du capital décès et des rentes éducation

RÉFORME DE LA PRISE EN CHARGE DE L'INVALIDITÉ D'ORIGINE NON PROFESSIONNELLE

- › Fin de la mise à la retraite pour invalidité et mise en œuvre d'un nouveau dispositif destiné à favoriser la reprise d'activité
- › Modification de l'indemnisation des agents au titre de l'invalidité
- › Nouvelles modalités de la disponibilité pour raison de santé
- › Création d'un âge de départ à la retraite anticipé

Cas pratique : prise en charge d'un agent reconnu atteint d'une invalidité d'origine non professionnelle

LE RENFORCEMENT DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- › Mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement (PPR)

Brainstorming : les contenus de la PPR

- › Élargissement du temps partiel thérapeutique : recours, fractionnement, portabilité, reconstitution du droit
- › Gestion anticipée de l'usure professionnelle

Etude de cas de jurisprudence sur le maintien dans l'emploi et rôle de la CSSCT

- › Modalités, principes et objectifs de la formation pendant un congé pour raison de santé
- › Entretien de reprise d'activité

Etudes relatives à différentes situations : quelles actions mettre en œuvre ?

LES NOUVELLES MESURES EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

- › La protection sociale complémentaire en matière de santé
- › La protection sociale complémentaire en matière de prévoyance
 - contrat collectif à adhésion facultative
 - participation financière de l'employeur
 - niveaux de garanties

Analyse des niveaux de garanties à partir d'exemples de contrats collectifs

Quiz final

OBJECTIFS

- Intégrer les points clés de l'accord interministériel du 20 octobre 2023 relatif à l'amélioration des garanties en prévoyance
- Évaluer l'incidence des derniers textes relatifs à la protection sociale applicables dans la fonction publique.
- Sécuriser ses actes de gestion RH dans le domaine de la protection sociale.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation opérationnelle sur les évolutions de la protection sociale dans la fonction publique intégrant les derniers textes
- Une session d'actualisation des connaissances réservée aux professionnels disposant d'une connaissance préalable de la protection sociale dans la fonction publique

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Agents administratifs chargés des absences, responsables et collaborateurs RH/personnel/paie chargés de gérer les congés pour raison de santé, responsables des affaires sociales
 Il est nécessaire de disposer des connaissances de base en protection sociale (congés pour raison de santé, instances médicales...)

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

920 € HT - Réf : VRE-ASOL

Validité : 30 juin 2025

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 le 6 novembre 2025

Paris Montparnasse :
 le 25 novembre 2024
 le 15 septembre 2025

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....
Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 40% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....
.....
Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....
Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	